

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Comité syndical

Réunion du vendredi 4 avril 2025

Date de convocation : 4 mars 2025	Nombre de membres { présents : 57 absents : 26
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 18 avril 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 57
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2025-12
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Avenant au contrat de concession avec Enedis et EDF

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le QUATRE du mois d'AVRIL, vendredi à 10 heures 34 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 4 mars 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 57 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
Mme BROSSARD Josée, suppléante de M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. COUV RAT-DESVERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. MONNET Pascal, suppléant de M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELLAILLON-PLAGE
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Ile de Ré

M. COIFFÉ Luc, suppléant de M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
M. BODAN Yannick, suppléant de M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GALIEN André, suppléant de M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. PETONNET Denis, suppléant de M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. BEAUVAIS Jean-Paul, suppléant de M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. LANQUE DE LUXEMBOURG Dominique, suppléant de Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNÉ Gilles, délégué du canton de Matha
M. THICKETT Eric, suppléant de M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 26 délégués

M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron, excusé
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac, excusé
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES, excusé
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN, excusé
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha, excusée
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans, excusé
M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord, excusé
Mme GRATTET Annie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts, excusé
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LE CORRE Lionel, délégué du canton de l'Île de Ré, excusé
M. MARCHAIS Olivier, délégué du canton de Surgères
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré, excusé
M. ROBIN Eric, délégué du canton de Marans, excusé
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES, excusé
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président rappelle que le Comité de suivi institué par l'accord-cadre du 21 décembre 2017 entre la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF (ci-après « l'Accord-cadre ») a notamment pour mission d'explicitier les modalités de mise en œuvre de certaines des dispositions du modèle de contrat de concession annexé à cet Accord-cadre et d'y apporter les éventuelles améliorations nécessaires.

Sans préjudice du monopole légal, constamment réaffirmé depuis 1946, dont bénéficient Enedis et EDF, en leurs qualités respectives de gestionnaire de réseau de distribution et de fournisseur aux tarifs réglementés de vente, le modèle de contrat de concession identifie une hypothèse dans laquelle l'autorité concédante aurait la faculté de ne pas renouveler ou même de résilier le contrat de concession, à savoir lorsque le maintien du service concédé ne présenterait plus d'intérêt. Les conséquences financières et patrimoniales de cette fin des relations contractuelles sont alors prévues par le modèle de contrat, le préjudice éventuellement subi par le concessionnaire devant être compensé par une indemnité à la charge de l'autorité concédante.

Le Comité de suivi a proposé de clarifier les stipulations concernées selon les règles générales applicables aux concessions, tout en respectant (1^o) l'équilibre global du contrat, (2^o) le modèle concessif péréqué de la distribution publique d'électricité et (3^o) le principe selon lequel cette indemnité ne peut pas constituer une libéralité de la part de l'autorité concédante.

La proposition du Comité de suivi a donné lieu à une nouvelle rédaction de la clause de fin de contrat, validée par le Comité de suivi, en vue de modifier, sur ce point et par avenant, le modèle de contrat de concession annexé à l'Accord-cadre.

C'est sur la base de ce projet que, en novembre 2024, la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF ont conclu un avenant qui modifie le modèle de contrat de concession annexé à l'Accord-cadre et propose lui-même un modèle d'avenant aux contrats de concession « modèle 2017 » en cours d'exécution.

M. le Président propose au Comité syndical de se prononcer sur ce nouveau projet d'avenant au contrat de concession du 28 février 2020 signé par le SDEER avec Enedis et EDF.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - décide d'accepter les termes du projet d'avenant présenté ;
- 2 - mandate M. le Président pour signer l'avenant au contrat de concession du 28 février 2020 signé par le SDEER avec Enedis et EDF, entérinant la nouvelle rédaction des dispositions relatives à la fin du contrat.

Nota : le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*